

Commune Nouvelle LES HAUTS TALICAN

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 30 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 30 avril à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de la commune déléguée de Villotran sous la présidence de Monsieur LOGEAY Philippe, Maire.

Présents : M. Philippe LOGEAY, Mme Stéphanie DERAS, M André BILLIET, Mmes Sandrine BUTTEUX, Fabienne DELARGILLIERE, MM Corentin DE MICHELIS, Olivier DUFLLOT, Mme Brigitte MAHEU, MM Alain MARLART, François MELLON, Mmes Aline RICORDEAU,

Absents excusés : Mme Gaëlle VAN DER BIJ, MM Cyril DE MICHELIS, Frédéric MANCINI (pouvoir donné à Mme Aline RICORDEAU), Serge MARTINEZ.

Secrétaire : Mme Stéphanie DERAS

ORDRE DU JOUR

- Dossier d'urbanisme.
- Révision des PLUs.
- Questions diverses

Validation du dernier compte-rendu de conseil :

M le Maire demande s'il y a des remarques concernant le dernier compte-rendu de Conseil. Le compte-rendu est validé à l'unanimité.

Mme RICORDEAU (et M MANCINI) souhaite que soit précisé dans le compte-rendu d'aujourd'hui que le ralentisseur de Malassise sera réalisé cette année et la rue de Bretagne sera refaite dès que les travaux de génie civil seront entièrement terminés.

M MARLART précise que sa demande de modification d'emplacement ne concerne que Malassise au niveau de l'arrêt de car scolaire.

Dossier d'urbanisme

M le Maire expose le projet de M MATHIEU à Malassise. Celui-ci prévoit la création ou réhabilitation de 6 logements avec un assainissement collectif pour 5 d'entre eux.

Après une longue discussion, le conseil considère que ce projet ne correspond pas au choix des élus pour le développement du hameau.

Le conseil décide de refuser le projet tel qu'il est présenté.

Révision des PLUs

M le Maire propose au conseil d'harmoniser les PLUs de Villotran et de La Neuville Garnier, afin que les règles d'urbanisme soient les mêmes pour les deux anciennes communes. Cette révision des PLUs devra être réalisée par un cabinet spécialisé.

Après en avoir délibéré, le conseil est d'accord à l'unanimité.

Questions diverses

Réunion publique : Le conseil valide le projet de réunion publique fixée le 24 mai. : Celle-ci a pour but de répondre à toutes les questions que pourront poser les habitants, mais aussi aux élus d'expliquer le fonctionnement de la commune.

M MARLART voudrait que les marquages au sol d'emplacements de parking ainsi que les passages piétons soient réalisés au plus vite. M LOGEAY va contacter la CCS pour avoir un devis.

La séance est levée à 20h30.